

# **COMMUNE DE LA COTE D'AIME**

## **COMPTE RENDU DE REUNION**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 28 AVRIL 2009**

Présents :	OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - DHERIN Adéline - DOBIAS Serge - GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie - JOVET Joël - REGNAULT Florence - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle
Excusés :	COLLOMB Thierry (pouvoir à COLLOMB Joël) – JULIE Sonia - NULLANS Marie Paule (pouvoir à OUDARD Michel) - SILVESTRE Philippe (pouvoir à VIBERT Christian)
Absent	Néant
Secrétaire :	VILLIEN Gisèle

## **I – AFFAIRES GENERALES**

### **1. Règlement du cimetière**

Le Conseil Municipal adopte un règlement pour le cimetière pour permettre d'assurer le bon ordre et la sécurité dans le cimetière ; d'autre part, aucun travail ne pourra être entrepris sans autorisation de la mairie.

### **2. Dégrèvement d'eau**

Un usager s'est vu facturer deux abonnements depuis plusieurs années : le Conseil Municipal accepte de lui rembourser les sommes indûment perçues.

### **3. Affaire Monsieur PERONNIER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24 octobre 2008 qui l'autorisait à défendre les intérêts de la commune en justice.

Le Conseil Municipal l'autorise à se porter partie civile dans cette affaire.

## **II – TRAVAUX**

### **4. Demande de subvention pour la réfection de l'eau potable au refuge de La Balme**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une subvention a déjà été attribuée pour ce dossier ; cependant, une nouvelle possibilité peut s'offrir dans le cadre des équipements touristiques.

Le Conseil Municipal sollicite la subvention correspondante.

### ***5. Mission Sécurité Protection Santé pour l'enfouissement de réseaux à Montméry***

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer le contrat correspondant avec la société VERITAS pour un montant de 3 713.58 € TTC pour les deux tranches de travaux.

Cette mission est obligatoire dans le cadre des travaux prévus.

### ***6. Elargissement du RD 86 à Prébérard***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, suite aux travaux d'élargissement du RD 86 à Prébérard, il faut :

- remplacer le tuyau d'alimentation du réservoir,
- prévoir de poser des tuyaux en traversée de route dans la perspective de l'alimentation en eau potable et assainissement futurs,
- procéder à l'enfouissement du réseau France Télécom.

Sur ce dernier point, le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention correspondante et à déposer une demande de subvention.

## **III – URBANISME**

### ***7. Ventes VILLIEN / OLLINET à Pierrolaz***

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2008 qui acceptait la vente à Madame OLLINET et Monsieur et Madame VILLIEN de parcelles à Pierrolaz ; or ces parcelles à l'état de jardin faisaient partie du domaine public, mais non affectées à l'usage du public. Il convient de délibérer pour un déclassement de fait et permettre ainsi la vente.

Le Conseil Municipal donne son accord.

### ***8. Stationnements OPAC***

Le Conseil Municipal avait délibéré pour une vente en l'état futur d'achèvement d'un stationnement dans le cadre du projet OPAC à Pierrolaz. Ce système n'est pas valide : il convient de faire un acte de cession à titre onéreux du montant de l'aménagement du parking.

Le Conseil Municipal accepte de modifier la précédente délibération.

### ***9. Acquisition parcelle ZW 506 à Montméry***

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle ZW 506 à Montméry appartenant à Monsieur Daniel SILVESTRE et fixe le prix à 30 € du mètre carré.

### ***10. Délégué pour signature déclaration préalable Monsieur OUDARD***

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que, selon les dispositions de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, lorsque le maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme, il ne peut délivrer cette autorisation. Le Conseil Municipal nomme Monsieur Gilles GIRARD pour signer la déclaration préalable de travaux de Monsieur Michel OUDARD.

**11. Adhésion au C.A.U.E. (Conseil en Architecture et Urbanisme)**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au C.A.U.E. pour la consultance et assistance architecturales ; le montant de l'adhésion est de 0.10 € par habitant.

### **III – DIVERS**

**12. Monsieur le Maire donne lecture des courriers de :**

- L'association l'Herminette qui organise une réunion le 7 mai prochain à 20 heures 30 à la salle des fêtes pour son devenir ;
- Monsieur DELU qui souhaite acquérir la parcelle ZT 167 à La Bergerie : refus du Conseil Municipal.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 29 avril 2009

Le Maire,  
M.OUDARD